

# Action Praticiens Hôpital (APH) : nos revendications

## To be or not to be PH : la question que tout le monde se pose !

**Au printemps 2023, alors que les concertations sur l'attractivité des carrières hospitalières étaient en cours entre les organisations syndicales représentatives et la DGOS, APH a souhaité préciser le regard des PH sur le Ségur, via une enquête en ligne « To be or not to be PH » menée du 2 au 26 avril 2023.**

Près de 5000 PH ont participé à l'enquête, de toutes spécialités et de tous âges, dont l'intégralité des résultats (avec des focales sur certaines spécialités) est disponible sur le site d'APH : <https://aph-france.fr/To-be-or-not-to-be-praticien.html>.

Bien sûr, nous nous attendions à ce que le Ségur soit décrié, notamment concernant l'absence de bonification de 4 ans d'ancienneté aux PH déjà nommés en juillet 2020 : c'est l'opinion de la très grande majorité des PH, y compris des plus jeunes. PST, mesures de contournement de la loi Rist (contrats de remplacement déguisés en postes de contractuels juteux) ne sont pas les mesures d'attractivité attendues par les PH. La revalorisation de la permanence des soins « Braun » est insuffisante... et pourtant c'est cette revalorisation des gardes qui a été actée par la Première ministre le 31 août 2023, sans concertation avec les organisations syndicales, tout comme l'est la rémunération (lire dans ce numéro la proposition d'APH pour la rémunération des PH).

Nous souhaitons surtout attirer l'attention sur deux faits nouveaux :

- La demande de plus en plus importante de passage systématique en temps continu : exit la demi-journée qui, en l'absence de décompte horaire, pénalise de nombreux PH ! Le Conseil d'État a rappelé le 22 juin 2022 l'obligation des établissements à établir un décompte horaire du temps de travail des praticiens... et ce n'est toujours pas fait !
- Les aspirations qu'on attribuait aux « jeunes » sont les aspirations de tous ! – comme si les jeunes avaient ouvert les yeux ou décomplexé les plus anciens sur des revendications pourtant de bon sens : diminution de la durée des obligations de service, intégration du samedi matin à la permanence des soins, limitation de la durée consécutive de travail : 24 heures de garde, bientôt la fin ?

À la lumière de cette enquête, APH affine sa plateforme revendicative et émet 12 propositions à mettre en œuvre de toute urgence.

- **Proposition n°1** : Octroi des 4 ans d'ancienneté spoliés à tous les PH nommés avant le 1<sup>er</sup> octobre 2020.
- **Proposition n°2** : Revalorisation des émoluments pour atteindre le plafond du contrat de type 2 en milieu de carrière.
- **Proposition n°3** : Décompte en temps continu pour toutes les spécialités éligibles : médecine d'urgence, anesthésie-réanimation, médecine intensive – réanimation, réanimation néonatale et pédiatrique, gynécologie-obstétrique.
- **Proposition n°4** : Valorisation de la garde de nuit à 3 demi-journées (DJ) le cas échéant.
- **Proposition n°5** : Intégration du samedi matin à la permanence des soins.
- **Proposition n°6** : Valorisation de la garde de 24 heures du dimanche (et du samedi) à 6 DJ.
- **Proposition n°7** : Limitation de la durée maximale de travail sans interruption à 18, voire 12 heures.
- **Proposition n°8** : Revalorisation de la permanence des soins : indemnité de sujétion de la garde : 500 euros nets.
- **Proposition n°9** : Revalorisation de la permanence des soins : forfaitisation de l'astreinte : plancher 150 euros, plafond 400 euros, modulation selon l'activité liée à la garde et le lien avec un SAU, valorisation de toutes les activités non déplacées.
- **Proposition n°10** : Redéfinition des obligations de service à 39 heures par semaine.
- **Proposition n°11** : Application du décompte horaire du temps de travail par les établissements.
- **Proposition n°12** : Désignation des responsables de service et d'unités par vote, le corps électoral étant représenté par les praticiens titulaires

Anne Geffroy-Wernet, secrétaire générale adjointe APH,  
présidente du SNPHARE

*APH réalise régulièrement des enquêtes auprès des praticiens : APH ne défend pas les idées d'une personne ou d'un groupe de personnes, mais les remontées de l'ensemble des PH attachés au service public hospitalier qui répondent à nos enquêtes et nous soutiennent... C'est ainsi que nous faisons évoluer notre plateforme revendicative, pour décrire au mieux aux tuteurs les éléments nécessaires au choc d'attractivité des carrières médicales hospitalières.*